



## Nue propriété et usufruit

-----  
Par Linlin 83

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un appartement notre fils à la nue-propriété moi et ma femme avons l'usufruit  
Nous voulons vendre cet appartement pour en acheter un plus grand est-ce que nous pourrions avoir les mêmes  
condition c'est-à-dire une propriété et les deux usufruits

Merci pour vos réponses

Modération : règles de courtoisie

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour? Merci ?

Oui c'est possible, mais il faut l'accord de vos enfants pour cette vente et la répartition sur le nouveau bien.  
Consultez votre notaire.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Plus exactement, c'est votre fils qui doit vouloir vendre l'appartement, et alors c'est vous qui allez donner votre accord  
pour que la vente se fasse en pleine propriété.

Le droit de vendre un bien appartient au nu-propriétaire, pas à l'usufruitier.

Et ensuite, il faut l'accord de tous pour que le prix soit remployé dans l'acquisition d'un nouveau bien en démembrement.

-----  
Par MiaG

Bonjour,

Oui, il est possible de recréer une situation similaire lors de l'achat d'un nouveau bien. Vous pouvez attribuer la  
nue-propriété à votre fils et conserver l'usufruit pour vous et votre femme. Il est recommandé de consulter un notaire  
pour organiser la répartition et finaliser l'acte de vente.

Cordialement.

-----  
Par Linlin 83

Merci beaucoup le mieux c'est de consulter mon notaire merci merci